

Résumé des catégories du plein d'origine

Résumé des catégories du plein d'origine						
Taux						
		Huile lubrifiante et huile hydraulique (litres)	Angigel mixte (litres)	Petits filtres < 8 po	Gros filtres => 8 po	
AB	Recycling Management Authority	0.05	-	0.50	1.00	
BC	Used Oil Management Association	0.06	0.20	0.55	1.25	
MB	Association for Resource Recovery Corp	0.06	0.08	0.50	1.00	
NB	UOMA NB	0.03	0.08	0.30	0.80	
NL	UOMA NL	0.07	0.20	0.60	1.20	
NS	UOMA NS	0.03	0.10	0.40	0.90	
PE	UOMA PE	0.03	0.08	0.50	1.00	
QC	La Société de gestion des huiles usagées	0.05	0.10	0.30	0.80	
SK	Association for Resource Recovery Corp	0.05	0.14	0.50	1.00	
Catégorie relative au groupe						
	Description	Catégorie ou taille	Huile lubrifiante et huile hydraulique (litres)	Angigel mixte (litres)	Petits filtres < 8 po	Gros filtres => 8 po
Automobile						
	Automobiles		13	8	2	0
	Camions légers		18	10	2	0
	Camions moyens		27	17	2	0
	Camions lourds (heavy-duty)		144	55	0	3
¹ Les catégories des automobiles et des camions légers sont celles définies dans le Guide de consommation de carburant du Canada (mis à jour annuellement). Tous les autres véhicules qui ne sont pas identifiés dans le Guide de consommation de carburant devront être considérés comme Camions moyens ou lourds selon leur PNB (Poids Nominal Brut = le poids du véhicule plus la capacité maximale de charge (passagers et cargaison)).						
Équipement électrique						
	Transformateurs et condensateurs					
Tout autre équipement électrique non spécifiquement répertorié ci-dessus - En vigueur en Alberta le 1er juillet 2020, en vigueur dans toutes les autres associations le 1er janvier 2022						Personnalisable - rappez les quantités réelles
Veuillez préciser les volumes utilisés pour le plein initial lors de la vente de transformateurs et de condensateurs - aucune redevance sur ces huiles ni au Québec ni au Nouveau-Brunswick						
Tondeuses autoportées et véhicules utilitaires						
	Tondeuses autoportées commerciales		13	4	1	0
	Véhicules utilitaires		13	4	1	0
Toutes les autres tondeuses autoportées et véhicules utilitaires non spécifiquement énumérés ci-dessus - En vigueur en Alberta le 1er juillet 2020, en vigueur dans toutes les autres associations le 1er janvier 2022						Personnalisable - rappez les quantités réelles
Équipement d'agriculture - suivant la catégorie GPA						
	Combiné	FE23	178	69	1	4
	Enseleuses	FE27	259	74	0	6
	Pulvérisateurs	FESP	224	32	3	1
	Tracteur	FE01-1	33	5	3	1
	Tracteur	FE01-2	69	16	3	1
	Tracteur	FE01-3	132	31	3	2
	Tracteur	FE22	436	52	0	6
	Tracteur	Pistes	379	48	1	4
	Râteliers andains	FEW3	113	29	3	1
Tout autre équipement agricole non spécifiquement répertorié ci-dessus - En vigueur en Alberta le 1er juillet 2020, en vigueur dans toutes les autres associations le 1er janvier 2022						Personnalisable - rappez les quantités réelles
Équipement de construction - suivant l'ISO 6165						
	Chargeuse	Compact	57	9	1	2
	Chargeuse	Dimension rég.	184	36	3	2
	Excavatrice	Compact	61	6	3	2
	Excavatrice	Dimension rég.	384	36	2	2
	Foreuses directionnelles dirigées	Tous	123	63	2	2
	Niveleuse	Compact	95	14	1	3
	Niveleuse	Dimension rég.	308	56	1	3
	Pose-tubes	Tous	366	65	0	5
	Racleuses	Tous	871	528	0	6
	Rouleaux	Dimension rég.	120	21	4	0
	Rouleaux	Compact	74	19	4	0
	Tombereau	Compact	130	92	1	2
	Tombereau	Dimension rég.	420	369	2	2
	Tracteur à pneus	Compact	59	8	1	3
	Tracteur à pneus	Dimension rég.	190	30	1	3
	Trancheuses	Dimension rég.	128	16	2	1
	Trancheuses	Compact	73	0	2	1
	Trancheuses	Portable	33	10	1	0
Tous les autres équipements de construction non spécifiquement énumérés ci-dessus - En vigueur en Alberta le 1er juillet 2020, en vigueur dans toutes les autres associations le 1er janvier 2022.						Personnalisable - rappez les quantités réelles
Équipement de foresterie						
	Abatteuse, abatteuses-empileuses		368	35	2	1
	Accessoires - boisement, préparation du terrain		65	15	1	1
	Abatteuses-façonneuses		43	267	3	0
	Chargeuses, ébrancheuses-tronçonneuses, tronçonneuses		398	26	3	1
	Débusqueuses		162	29	4	3
Tous les autres équipements de construction non spécifiquement énumérés ci-dessus - En vigueur en Alberta le 1er juillet 2020, en vigueur dans toutes les autres associations le 1er janvier 2022.						Personnalisable - rappez les quantités réelles
Équipement spécialisé						
Tous les équipements spécialisés. En vigueur en Alberta le 1er juillet 2020, en vigueur dans toutes les autres associations le 1er janvier 2022.						Personnalisable - rappez les quantités réelles
Récréatif Équipement						
Tous les équipements récréatifs. En vigueur en Alberta le 1er juillet 2020, en vigueur dans toutes les autres associations le 1er janvier 2022.						Personnalisable - rappez les quantités réelles